

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 novembre 2011

CP 11/11-33

L'an deux mil onze, le 28 novembre à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Massip, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Capayrou et Quéreilhac. ;

Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Descazeaux et Marty ;

Etaient excusés : MM. Cambon, Moignard et Lavabre.

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**

- 1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**
- 2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES**
- 3) AMENAGEMENT DE MAIRIE**
- 4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

COMMUNES DE

- 1) BEAUMONT DE LOMAGNE, BRASSAC, FENEYROLS,
PUYCORNET, PUYGAILLARD DE QUERCY, SAINT ANTONIN
NOBLE VAL, SAINT JEAN DU BOUZET, SEPTFONDS, VERDUN
SUR GARONNE et COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX
RIVES**

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

- 1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.

- 2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).
- 3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.
- 4) Construction de mairie

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

1) **GROSSES REPARATIONS** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) **ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 € HT** et peut être portée à **35 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) **AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

- pour l'extension de mairies :

30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

15 % pour les communes de 2000 à 5000 habitants

4) CONSTRUCTION DE MAIRIES

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 € HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

- 15 % pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041437 – sous fonction 74.

Autorisation de programme 2011	880 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	760 768 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	44 910 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	805 678 €
Disponible	74 322 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 44 910 € :

Grosses réparations aux bâtiments communaux

Nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) BEAUMONT DE LOMAGNE Réparation des sonneries des cloches et de l'horloge de l'église Notre-Dame	6 938	6 938 €	-	12%	<u>832 €</u>
2) BRASSAC Réfection des peintures du plafond de la salle des fêtes	6 234	6 234 €	-	45%	<u>2 805 €</u>

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
3) C.C. DES DEUX RIVES Modernisation et aménagement de l'école de musique communautaire – Mise aux normes des menuiseries extérieures	60 200	15 500 €	44 700 €	12%	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2012.					
4) FENEYROLS Réfection des murs aux abords du bâtiment de l'ancienne école de Carrendier	3 000	3 000 €	-	45%	<u>1 350 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 12.09.2011.					
5) PUYCORNET Réfection des menuiseries du logement de fonction et du logement Gibiniargues	12 079	12 079 €	-	24%	<u>2 898 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 12.09.2011.					
6) PUYCORNET Réfection de la toiture de la salle polyvalente	32 658	15 500 €	17 158 €	24%	<u>3 720 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 12.09.11. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2012.					
7) PUYGAILLARD DE QUERCY Travaux de renforcement des murs du cimetière	9 880	9 880 €	-	45%	<u>4 446 €</u>
8) SAINT ANTONIN NOBLE VAL Réfection de la toiture de la caserne des Anglais	30 678	15 500 €	15 178	12%	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 08.7.2011. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 15 178 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2012.					
9) SAINT ANTONIN NOBLE VAL Réfection de la toiture de la Jougario	20 092	15 500 €	-	12%	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 11.7.2011.					
10) SAINT ANTONIN NOBLE VAL Extension des ateliers municipaux	31 145	15 500 €	15 645	12%	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 11.7.2011. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2012.					
11) SAINT ANTONIN NOBLE VAL Réhabilitation des équipements campanaires des églises du Bosc et de Servanac	12 258	12 258 €	-	12%	<u>1 470 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 02.8.2011.					
12) SAINT ANTONIN NOBLE VAL Réfection de la toiture du clocher de l'église de Servanac	18 820	15 500 €	-	12%	<u>1 860 €</u>

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
13) SAINT JEAN DU BOUZET Travaux de réfection du logement communal	5 797	5 797 €	-	54%	<u>3 130 €</u>
14) VERDUN SUR GARONNE Travaux d'aménagement d'un wc public	25 000	15 500 €	9 500	12%	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 9 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2012.					

Nouvelles demandes présentées dans le cadre d'une convention territoriale de Pays

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
15) SEPTFONDS Amélioration thermique sur la partie ancienne de l'école	18 645	18 645	23,40%	<u>4 362 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Midi-Quercy – Année 2011/phase 1 validée en Commission Permanente du 24.10.11 et la convention territoriale Plan Climat Energie du pays Midi-Quercy validée en Commission Permanente du 10.07.2010.				
16) SEPTFONDS Amélioration thermique sur le bâtiment des Associations	37 341	37 341	23,40%	<u>8 737 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Midi-Quercy – Année 2011/phase 1 validée en Commission Permanente du 24.10.11 et la convention territoriale Plan Climat Energie du pays Midi-Quercy validée en Commission Permanente du 10.07.2010.				

TOTAL.....44 910 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041437, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,